

Délibération n°153/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 17 septembre 2026	Nombre de présents : 66
Effectif légal du conseil communautaire : 81	Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de membres en exercice : 81	Nombre de votants : 76
Date d'affichage : 17 septembre 2026	

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saints-en-Puisaye, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du dix-sept septembre deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BONNARD Pascal, BOUTOILLE Elisabeth, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CARRÉ Michel, CHANTEMILLE Sophie, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDET Yannick, CORDIER Catherine, COUET Micheline (pouvoir à M. Buttner), D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, DUMAHU Juliette, FOURNIER Jean-Claude, GAUDIN Marie-Carmen, GAVILLON Francine, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HUMEAU Yann, JACQUET Luc, JOURDAN Brice, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LIGNERAT Bruce, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, PROT Michel, RAGON Jean-Pierre, RENAUD Patrice, REPIQUET Claudine, ROUSSEAU Myriam, SANCHIS Jean-Pierre, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VAN DAMME Hervé, VANDAELE Claire, VANHOUCHE André, VASSENT Frédéric, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie, XIBERRAS Olivier.

Délégués titulaires excusés : CHAPUIS Hervé (pouvoir à Mme Vuillermoz), FÉVRIER Catherine (suppléant M. Bonnard), FILIPE Delphine (suppléant M. Van Damme), GERARDIN Jean-Pierre (pouvoir à M. Pécot), LEBRUN Elisabeth (pouvoir à M. Tavelin), LEGER Jean-Marc (pouvoir à M. Giroux), LEGRAND Patrick (pouvoir à M. Sanchis), SANGENITO Patrick (suppléante Mme Dumahu), SERIN Michel (pouvoir à Mme Repiquet), SIGORINI Philippe (pouvoir à Mme Moreau), THIEULENT Maryline (pouvoir à M. Vassent), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : ABRY Gilles, GUILLAUME Philippe, HOUBLIN Gilles, LION Franck, MAISON Pierre.

Secrétaire de Séance : M. MASSÉ Jean

OBJET : Aide à l'achat de mobilier économique - création du bar « Mill Street 4 » à Arquian

Mme Cécile BECKER ne prend pas part au vote.

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1511-1 à L1511-3, L4251-17 et R1511-4 et suivants ;
- Vu le règlement d'intervention d'aide à l'achat de mobilier économique de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre ;
- Considérant la demande d'aide présentée par M. Emilien VANHUYS, entrepreneur individuel, exploitant sous le nom commercial « Mill Street 4 », pour son projet de création d'un bar avec petite restauration situé au 4 rue du Moulin à Arquian ;

Délibération n°153/2026

- Considérant que l'activité a débuté le 20 mai 2026 et que les investissements présentés ont été réalisés dans le cadre de l'installation et du démarrage de l'établissement ;
- Considérant que le montant des dépenses présentées s'élève à 1 103,89 € HT et qu'elles répondent aux critères d'éligibilité prévus par le règlement d'intervention ;
- Considérant que le règlement prévoit une aide pouvant atteindre 70 % des dépenses éligibles, dans la limite de 1 000 € par entreprise et par an ;
- Considérant que le montant de l'aide calculé au taux de 70 % s'élève à 772,72 € ;
- Vu l'avis favorable émis par la commission Développement économique réunie le 3 septembre 2026 ;
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président en charge du développement économique ;
- Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (75 voix pour) :

- Décide d'attribuer à M. Emilien VANHUYS, entrepreneur individuel, exploitant sous le nom commercial « Mill Street 4 », une aide à l'achat de mobilier économique d'un montant de 772,72 €, pour son projet de création d'un bar avec petite restauration à Arquian ;
- Dit que les crédits nécessaires au versement de cette aide sont prévus au budget ;
- Dit que l'aide sera versée conformément aux conditions et modalités prévues par le règlement d'intervention ;
- Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

